

PROJET PÉDAGOGIQUE

ESPACE JEUNES DE MONTREUIL-LE-GAST



CONTACTS :
DIRECTRICE DE L'ESPACE JEUNES
NUMÉRO :

06.78.31.44.77

MAIL :

espacejeunes@montreuil-le-gast.bzh



2026- 2027





I. PRESENTATION

1. PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

L'Espace Jeunes est une structure municipale dédiée à l'accueil des préadolescents et adolescents âgés de 10 à 17 ans. Situé 2 rue des Lilas à Montreuil-le-Gast, il constitue un lieu de rencontre, d'échange, de découverte et d'accompagnement favorisant l'épanouissement, l'autonomie et la participation des jeunes à la vie locale.

Créé en 2005, le service jeunesse était initialement géré par l'association « L'Adosciation ». À la suite de sa dissolution en 2012, la commune a fait le choix de reprendre cette compétence afin d'assurer la continuité et le développement de l'action éducative en direction de la jeunesse.

Depuis mai 2015, l'Espace Jeunes bénéficie de nouveaux locaux, permettant un accueil plus adapté aux besoins des différents publics. Dans un premier temps ouvert les mercredis ainsi que les vendredis à la demande des jeunes, il accueille désormais les adolescents les mercredis et durant les vacances scolaires.

Ces nouveaux espaces ont favorisé une meilleure répartition des groupes selon les âges et les centres d'intérêt. La fréquentation des 10-11 ans s'est progressivement développée, tandis que les 14-18 ans, souvent anciens usagers de la structure, restent particulièrement présents durant les vacances scolaires.

La continuité éducative entre les différents accueils de loisirs constitue une priorité. Depuis 2013, le service Enfance-Jeunesse organise chaque été un camp passerelle itinérant, destiné à faciliter la transition entre l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et l'Espace Jeunes. Ce dispositif accompagne les plus jeunes dans la découverte du fonctionnement de la structure et favorise une intégration progressive.

Par ailleurs, la commune encourage activement l'engagement citoyen des jeunes. Créé en 2011, le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) permet aux enfants et aux préadolescents de s'investir dans la vie communale en proposant des projets et en participant aux réflexions autour des enjeux locaux. Aujourd'hui, cette instance réunit 10 jeunes élus âgés de 9 à 12 ans, qui contribuent activement à la vie de la commune à travers différentes actions et initiatives.

2. SES INTENTIONS ÉDUCATIVES

Il regroupe ainsi ces objectifs et l'ensemble des moyens à mettre en œuvre pour les réaliser ; il sera donc notre fil conducteur des activités.

Développer l'expression de chacun et son épanouissement

Accompagner les initiatives et développer les projets

Favoriser les responsabilités et l'implication



3. L'ÉQUIPE

La responsable / animatrice jeunesse est titulaire d'un diplôme d'encadrement. Elle est accompagnée d'un animateur BAFA chaque mercredi.



Méthodes Pédagogiques

Apprentissage par l'expérience :
Encourager les jeunes à apprendre en faisant.

Travail en groupe : Promouvoir la collaboration et l'entraide.

Écoute active et participation :
Impliquer les jeunes dans la prise de décision concernant les activités.

4. LE PUBLIC

L'espace jeunes accueille des pré-adolescents et adolescents âgés de 10 à 18 ans.

Des groupes se forment notamment en fonction de la différence d'âges, et de leur centre d'intérêts.

Le groupe des 10-12 ans sortent de l'ALSH Arc En Ciel, les codes inscrits dans l'esprit des enfants sont différents du milieu adolescents, leurs intérêts et leurs choix d'activités sont ciblés sur des jeux manuels, de sociétés, le billard et baby-foot. Ce changement d'environnement où l'enfant doit être plus autonome peut être perturbant pour un enfant de 10 ans. C'est pourquoi « le projet passerelle » se traduisant par des activités ponctuelles les mercredis et durant certains après-midis pendant les vacances est instaurés sur l'année en partenariat avec l'ALSH Arc en Ciel. Permettant ainsi à l'enfant de s'adapter à ce nouvel environnement de manière souple. Le taux de fréquentations pour cette tranche est élevé et régulier sur l'année, c'est un public fidèle et participatif avec qui l'on peut travailler sur des projets continu.

Le groupe des 13 - 18 ans se divise par leur centre d'intérêt et leur rythme de vie. Un groupe plus « consommateur », plus attiré par les sorties (accrobranche, paintball ect..), mais des jeunes qui viennent régulièrement les mercredis pour se poser et discuter. C'est un groupe plus ouvert aux projets

Ces deux tranches d'âges n'ont pas les mêmes préoccupations, ni les mêmes envies, motivations, rythme de vie, manière de vivre leurs temps libres.

II. L'ORGANISATION

1. HORRAIRES

En période scolaire l'espace jeunes est ouvert le mercredi de 14h à 18h30.

En période de vacances l'espace jeunes est ouvert du lundi au vendredi de 14h à 19h. Sauf modifications d'horaires pour les activités et sorties.

Accueil libre et temps d'activité

L'espace jeunes est un lieu où les jeunes peuvent :

Venir entre amis discuter ou échanger avec l'animateur sur des sujets importants ou moins importants ou des projets qu'ils souhaitent réaliser.

Partir (en majorité) quand ils souhaitent : les temps d'activité peuvent varier.

Cependant, les activités des après-midis se situent généralement entre 14h30 et 16h00. Ensuite des jeux se mettent en place, ou des discussions en groupes. Les temps d'activités ne sont pas figés et peuvent varier selon les envies du moment, l'ambiance générale.

2. MODALITÉS ET CONDITIONS D'INSCRIPTIONS

Les jeunes peuvent venir fréquenter l'espace jeunes durant 3 après-midis avant de choisir s'ils souhaitent s'inscrire ou non.

Ensuite, ils doivent remplir les dossiers administratifs via le portail famille et une adhésion annuelle est facturé du 1er septembre au 31 août.

Ils peuvent ensuite venir à l'espace jeunes quand ils le souhaitent sans inscription particulière, sur les horaires d'ouverture. Lors des vacances, des sorties sont parfois organisées, ainsi que des activités nécessitant du matériel (organisation, achat de matériel, minibus, ...). Le nombre de places peut donc être limité. Une inscription est alors nécessaire, directement via le portail familles de la commune.

Les jeunes de 10 ans peuvent intégrer l'espace jeunes à partir du mois de septembre de l'année de leurs 10 ans.

3. LES RÈGLES DE VIE À L'ESPACE JEUNES

Règles de vie :

Le Respect des autres, du matériel et du lieu, ainsi que la politesse et la tolérance envers tous constituent la base du savoir être à l'espace jeunes.

La consommation d'alcool et autres produits illicites est interdite dans l'espace jeunes et aux abords de celui-ci.

Le tabac et la cigarette électronique sont interdits dans les locaux accueillant des publics (article L.335-28 de Code de la santé publique).

Le non-respect du règlement intérieur, des règles de vie, de la loi, entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

L'usage du téléphone portable est autorisé pendant les temps libres, sous réserve d'en avoir informé l'animatrice et pour une durée limitée.

En cas de maladie, d'urgence médicale :

Nous disposons d'une animatrice diplômée pour les premiers secours (psc1). L'ensemble des soins lors de petits accidents peuvent être faits par l'ensemble des animateurs et de la directrice. Nous pouvons aider à administrer des médicaments lorsqu'une ordonnance est fournie avec les médicaments. Pour les PAI, nous mettons en place avec les familles et le médecin traitant un protocole en cas de crise. Les parents nous tiennent informés lorsqu'il y a un besoin d'utiliser le protocole.

En cas de maladie ou d'accident survenant lors d'un atelier ou d'une sortie, l'animateur appellera les parents, et un médecin si besoin.

En cas d'urgence ou d'accident grave, nous ferons appel aux services d'urgence (SAMU, Pompiers). Les parents seront prévenus au plus vite.

L'accueil informel :

Le local jeunes est un lieu d'accueil ouvert. Les jeunes sont libres dans leurs déplacements : ils doivent prévenir l'animateur de leurs arrivées et départs afin que celui-ci les pointe sur la tablette. Pour les moins de 14 ans les parents décident de leur degré d'autonomie (autorisations parentales via le portail famille). Ils ne sont donc sous la responsabilité de l'animateur que pendant leur présence au local ou lors d'animations extérieures encadrées par l'animateur (ex : jeux collectifs au stade ou sur la cour).

Important : Lorsque les jeunes arrivent, ils doivent impérativement se présenter à l'animateur pour indiquer leur présence, sinon ils ne sont pas sous sa responsabilité (ex : si un jeune va à la médiathèque alors que ses parents le pensent à l'espace jeunes, il n'est pas inscrit au local et reste donc sous la responsabilité de ses parents).

L'espace jeunes est un lieu où les jeunes peuvent venir entre amis discuter ou échanger avec l'animateur sur des sujets importants ou moins importants ou des projets qu'ils souhaitent réaliser.





Activités :

Les jeunes qui souhaitent participer aux activités doivent effectuer la réservation en respectant les délais sur le portail famille. Ces activités ont une durée et peuvent se dérouler au sein du local ou en extérieur (au gymnase par exemple).

Lorsque l'activité se déroule hors de l'espace jeunes la responsabilité du jeune appartient aux parents tant que le jeune n'aura pas rejoint l'animateur.

L'inscription à une activité payante est définitive à réception du règlement : L'annulation se fait jusque 5 jours avant l'activité. En cas contraire elle ne pourra être remboursée que sur présentation d'un certificat médical. La facturation sera effectuée via le portail famille.

Sorties et mini camps :

Dans le cadre des mini camps et des sorties, les jeunes peuvent être en situation d'autonomie (règles définies avec les jeunes).

Modes de déplacement :

Les transports en commun peuvent être empruntés pour certaines sorties. L'emprunt de minibus est également possible, conduit par l'animatrice. Dans ces deux cas, les jeunes sont sous la responsabilité de l'animatrice.

Pour certaines sorties, le covoiturage est également possible avec les familles des jeunes. Dans ce cas, les jeunes sont sous la responsabilité du conducteur durant le trajet.



III. LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET LES MOYENS

1. AXES D'INTERVENTION

AXE 1 : L'EXPRESSION DE CHACUN ET SON ÉPANOUISSEMENT

1. Accompagnement vers l'autonomie et la responsabilisation pour créer un collectif

- Accompagnement bienveillant des initiatives : Offrir une écoute attentive et dédier des espaces ainsi que des temps spécifiques pour les recherches liées aux projets des jeunes (qu'ils viennent des jeunes eux-mêmes, de l'animatrice ou de partenaires extérieurs comme le centre de loisirs, la médiathèque, le CMJ ou le GPAS).
- Responsabilisation et autogestion du groupe :
- Vie quotidienne : Rendre chacun responsable de ce qu'il sort et salit. Impliquer activement les jeunes dans le rangement, le ménage, la décoration et l'aménagement de leur espace.
- Démarche "Fais-le toi-même" (DIY) : Privilégier les ateliers de création autonome où l'animateur accompagne sans faire à la place du jeune.
- Communication moderne : Établir une communication directe et adaptée avec les jeunes via leurs canaux d'information (Mails, Facebook, Instagram).

2. L'aménagement des espaces (l'entre-soi)

- Organiser une séparation adaptée des tranches d'âges
- Créer des espaces plus intimes, sans la présence constante de l'animateur (mise à disposition d'une salle sur certaines journées avec des règles de comportement précises) pour libérer la parole spontanée.

3. Valorisation et image de soi

- Mettre en avant les compétences spécifiques de chaque personne.
- Développer le sens critique : Mettre en place des temps et des espaces de débat sécurisants, apprendre à développer un argumentaire et valoriser les apprentissages et connaissances des jeunes.

4. Prévention des conduites à risque

- Assurer le respect du règlement intérieur, des lois et des règles.

AXE 2 : TOLÉRANCE, MIXITÉ, ÉGALITÉ ET GENRE

1. Comment agir au quotidien ?

- Animations sur le genre : Questionner et déconstruire les stéréotypes à travers des discussions thématiques et des animations ludiques.
- Mixité transversale : Amener activement une mixité filles/garçons dans l'ensemble des projets et des activités proposées (qu'il s'agisse de sports, de cuisine, de vidéo ou de photo).

2. Favoriser le vivre-ensemble, développer la citoyenneté et coopérer

- Développer l'écoute entre les jeunes.
- Discuter avec les jeunes des règles de vie communes.
- Proposer des activités qui amènent la construction d'une cohésion de groupe.
- Défendre la qualité de fair-play.

AXE 3 : CRÉATIVITÉ, EXPRESSION ET ÉVEIL DE LA CURIOSITÉ

1. L'expression artistique et les techniques manuelles

- Permettre aux jeunes de s'approprier des moyens d'expression diversifiés :
 - Arts visuels : Création de films, de courts-métrages, techniques de photographie, détournement d'affiches et expositions.
 - Sculpture & Artisanat : Sculpture (argile, béton cellulaire, gravure), pyrogravure, couture et tricot.
 - Loisirs créatifs & Ateliers : Atelier d'écriture, activités manuelles libres ou encadrées (bracelets brésiliens, tissage, scoubidous, origamis).

2. Développer l'expression spontanée et la réflexion

- Installer un tableau d'expression libre.
- Proposer des "lanceurs de discussion" après des projections de films, des sorties ou des activités.
- Organiser des ateliers cuisine thématiques.

3. Découverte physique et sportive

- Initier les jeunes à des sports méconnus et originaux (Tchoukball, Kinball, Quidditch...) pour encourager la cohésion de groupe, le jeu et le fair-play.

3. MODES D'INTERVENTION

A TRAVERS LES SÉJOURS

A travers des séjours

1-Favoriser l'accès à l'autonomie : en participant à la vie quotidienne en collectivité

2-Favoriser le bien être et le vivre ensemble: en favorisant les rencontres, les interactions, l'ouverture sur le monde, l'exploration d'autres modes de vie et de loisirs divertissants et récréatifs.

3-Favoriser l'accès aux loisirs pour des jeunes de différents horizons (CSP): en mettant en place des tarifs modulables, dispositifs CAF, actions d'autofinancements

A TRAVERS LE JEU

1-Développer l'esprit critique : en proposant des thématiques en fonction des publics et acteurs éducatifs avec des jeux qui stimulent la réflexion et l'analyse

2-Favoriser l'apprentissage de la responsabilisation, l'autonomie, la règle, la découverte, le savoir, l'esprit d'équipe et la tolérance : en proposant des espaces riches et variés stimulant l'imaginaire et la cognition

3-Favoriser les échanges, les rencontres et la mixité sociale : en proposant un service d'activité ludique et d'animation

A TRAVERS LES MERCREDIS ET VACANCES

1-Former des citoyens éclairés et autonomes : en apprenant de manière ludique, en confrontant ses idées, en partageant une vie de groupe, en s'exprimant en public, en écoutant l'autre, en respectant les règles, le cadre.

2.Favoriser l'accès aux loisirs pour tous : en mettant en place des tarifs modulables, en intégrant tous les publics (notion d'inclusivité, CSP, laïcité)

3.Permettre à chaque jeune de développer une culture personnelle riche et cohérente: en facilitant la rencontre entre artistes et œuvres, ainsi que la visite de sites culturels.

3. EVALUATIONS

1. Les différents espaces d'évaluation

Pour recueillir la parole des jeunes plusieurs outils et instances sont mis en place au quotidien :
Les temps de discussion formels : Des moments d'échanges structurés sont organisés spécifiquement avec les jeunes pour débriefer d'une activité précise ou pour faire le point sur le fonctionnement général de l'Espace Jeunes.

Les échanges informels de proximité : Un dialogue constant est maintenu au quotidien lors des accueils, du trajet, des départs avec :

Les jeunes eux-mêmes.

Leurs parents et familles.

Le directeur et l'équipe d'animation de l'Accueil de Loisirs (pour garantir la cohérence partenariale).

Les outils d'expression libre : Un tableau d'expression ainsi qu'une boîte à idées sont laissés en libre accès à l'Espace Jeunes, permettant à chacun de formuler des idées, des suggestions, des critiques ou des avis de manière spontanée.

L'auto-évaluation professionnelle : L'animatrice s'accorde régulièrement des temps de prise de recul pour analyser sa propre posture, son fonctionnement et l'impact des actions qu'elle déploie.

2. Les objectifs et la finalité de l'évaluation

Ce système d'évaluation croisée poursuit quatre objectifs fondamentaux :

Mesurer la satisfaction et le vécu : Collecter à chaud et à froid les retours, ressentis, impressions et avis des publics sur les animations proposées et sur la vie quotidienne de la structure.

Identifier les points de vigilance : Déceler rapidement les problématiques émergentes (qu'elles soient relationnelles, matérielles, d'organisation ou de comportement).

Innover et réajuster : Proposer des évolutions concrètes et des solutions co-construites pour améliorer l'accueil et la dynamique de groupe.

